

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

CNP ASSURANCES

AU 30 JUIN 2008

Sommaire

Bilan Consolidé	3
Compte de résultat	5
Tableau de variation des capitaux propres	6
Tableau des flux de trésorerie	9
Annexe aux comptes consolidés	11
<i>Note 1. Faits caractéristiques du premier semestre</i>	11
1.1 Formalisation du cadre du nouveau partenariat entre CNP Assurances et UniCredit	11
1.2 Impacts des marchés financiers au premier semestre 2008	11
<i>Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels</i>	12
Conclusion d'un accord de partenariat en Grèce et à Chypre	12
<i>Note 3. Principes comptables</i>	12
3.1 Déclaration de conformité	12
3.2 Base d'établissement des comptes	13
3.3 Champ de consolidation	13
3.4 Opérations entre sociétés consolidées	14
3.5 Participation aux bénéfices différée	14
3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères	14
3.7 Opérations en devises	15
3.8 Actifs incorporels	15
3.9 Placements	16
3.10 Capitaux propres	20
3.11 Actions propres	20
3.12 Classification des contrats	21
3.13 Immobilisations corporelles	24
3.14 Avantages au personnel	24
3.15 Emprunts et dettes subordonnées	26
3.16 Frais d'acquisition et d'exploitation	26
3.17 Fiscalité	26
3.18 Information sectorielle	27
3.19 Passifs éventuels	27
<i>Note 4. Capital</i>	28
4.1 Tableau des titres super subordonnés classés en capitaux propres	28
4.2 Capital social par détenteur	29
4.3 Capitaux propres	29
4.4 Résultat par action/Résultat dilué	30
<i>Note 5. Périmètre de consolidation</i>	31
5.1 Sociétés entrant dans la consolidation et pourcentage de contrôle au 30/06/2008	31
<i>Note 6. Analyse sectorielle</i>	32
6.1 Compte de résultat par secteur d'activité au 30/06/2008	32
6.2 Compte de résultat par secteur d'activité au 31/12/2007	33
6.3 Compte de résultat par secteur d'activité au 30/06/2007	34
<i>Note 7. Actifs incorporels</i>	35
7.1 Synthèse des actifs incorporels	35
7.2 Écarts d'acquisition	35
7.3 Valeurs de portefeuille	36
7.4 Logiciels	37
<i>Note 8. Immeubles de placement et d'exploitation</i>	38
8.1 Immeubles de placement	38
8.2 Immeubles d'exploitation	40
<i>Note 9. Placements</i>	41
9.1 Inventaire des placements par nature	41
9.2 Instruments dérivés	42
<i>Note 10. Ventilation des passifs relatifs à des contrats</i>	43
<i>Note 11. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance</i>	46
<i>Note 12. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance</i>	46
<i>Note 13. Chiffre d'affaires</i>	47
13.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités	47
13.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié	47
13.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat	48
13.4 Chiffre d'affaires par segment de marché	48
13.5 Chiffre d'affaires par société	48
13.6 Chiffre d'affaires direct et accepté	49
<i>Note 14. Produits de placements</i>	50
14.1 Produits et charges financiers	50
14.2 Dépréciation	51
<i>Note 15. Charge d'impôt</i>	52

Bilan Consolidé

ACTIF - En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Ecart d'acquisition	666,5	659,2	658,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	179,5	186,4	196,6
Autres immobilisations incorporelles	23,0	28,1	25,4
Total actif incorporels	869,0	873,7	880,2
Immobilier de placement	1 486,1	1 499,3	1 443,5
Titres conservés jusqu'à échéance	1 114,5	1 112,9	954,5
Titres disponibles à la vente	178 966,6	180 910,8	174 639,6
Titres de transaction	68 104,5	74 981,0	76 810,9
Prêts et avances	2 128,2	2 088,4	1 994,2
Instruments dérivés	2 057,9	1 972,7	1 997,8
Placements des activités d'assurances	253 857,8	262 565,1	257 840,5
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités	94,1	272,4	112,2
Investissements dans les entreprises associées	389,8	422,8	422,5
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	6 228,6	6 139,3	5 884,1
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 614,3	3 499,8	2 532,7
Créance d'impôt exigible	292,8	324,7	274,6
Autres créances	1 464,8	968,4	890,7
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	197,2	195,6	193,4
Autres actifs d'exploitation à long terme	234,4	208,7	187,6
Participation au bénéfice différée active	3 443,3	0,0	0,0
Impôts différés actifs	47,1	26,3	15,8
Autres actifs	8 293,9	5 223,5	4 094,8
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	0,0	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 185,9	1 175,3	1 098,6
TOTAL ACTIF	270 919,1	276 672,1	270 332,9

PASSIF - En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Capital	594,2	594,2	594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport	981,5	981,5	981,5
Réserve de réévaluation	1 047,5	1 972,6	2 395,2
Titres super subordonnés	2 143,0	2 143,0	2 035,0
Résultats cumulés	5 157,5	4 383,2	4 424,2
Résultat consolidé	574,4	1 221,8	567,9
Ecarts de conversion	116,7	109,0	126,0
Capitaux propres du Groupe	10 614,8	11 405,3	11 124,0
Intérêts minoritaires	607,4	566,9	604,8
Capitaux propres totaux	11 222,2	11 972,2	11 728,8
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	58 680,9	54 347,1	50 442,7
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	25 949,1	27 306,0	26 741,8
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	84 630,0	81 653,1	77 184,5
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	141 893,1	139 148,7	136 701,1
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	575,5	516,3	471,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	12 998,0	14 200,3	15 333,6
Passifs relatifs à des contrats financiers	155 466,6	153 865,3	152 506,2
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation au bénéfice différée passive	1 904,8	8 675,0	9 676,8
Passifs relatifs aux contrats	242 001,4	244 193,4	239 367,5
Provisions pour risques et charges	69,5	112,5	109,3
Dettes subordonnées	1 926,4	1 926,4	1 930,0
Dettes de financement	1 926,4	1 926,4	1 930,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres	3 772,0	4 319,7	4 111,7
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	116,9	69,9	744,2
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 892,4	2 199,1	2 173,2
Dettes d'impôts exigibles	494,1	251,3	170,2
Comptes courants créditeurs	314,9	324,6	309,2
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 240,8	4 336,4	4 711,9
Instruments dérivés passifs	1 365,0	1 456,1	1 491,0
Impôts différés passifs	946,5	1 641,8	1 624,0
Autres dettes	3 557,0	3 868,7	1 861,9
Autres passifs	15 699,6	18 467,6	17 197,3
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	270 919,1	276 672,1	270 332,9

Compte de résultat

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Primes émises	14 123,4	31 504,3	17 486,6
Variation des primes non acquises	-84,3	-4,9	-104,3
Primes acquises	14 039,1	31 499,4	17 382,3
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	79,3	161,9	71,8
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0,0
Produits des placements	5 229,4	9 753,7	5 007,8
Plus et moins values de cession des placements nettes des reprises de dépréciation et d'amortissement	614,9	1 707,9	705,5
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	-4 783,4	16,1	1 750,8
Variation des dépréciations sur placements	-810,9	17,7	59,6
Produits financiers hors coût de l'endettement	250,0	11 495,4	7 523,7
Total des activités ordinaires	14 368,4	43 156,7	24 977,8
Charges des prestations des contrats	-11 381,5	-37 168,8	-22 002,7
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	-255,6	-597,1	-342,5
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-30,2	-18,1	-34,3
Charges des autres activités	-3,6	-11,9	-9,3
Frais d'acquisition des contrats	-1 597,3	-2 989,1	-1 328,7
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-7,3	-19,6	-9,5
Frais d'administration	-170,8	-349,8	-207,1
Autres produits et charges opérationnels courants	-4,3	-16,7	-104,8
Total des autres produits et charges courants	-13 450,6	-41 171,1	-24 038,9
Résultat opérationnel courant	917,8	1 985,6	938,9
Autres produits et charges opérationnels non courants	0,4	1,7	2,1
Résultat opérationnel	918,2	1 987,3	941,0
Charges de financement	-54,2	-106,5	-52,0
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	16,1	46,0	23,0
Impôts sur les résultats	-232,6	-547,8	-258,1
Résultat après impôt des activités discontinues	0,0	0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé	647,5	1 379,0	653,9
Intérêts minoritaires	-73,1	-157,2	-86,0
Résultat net (part du Groupe)	574,4	1 221,8	567,9
Résultat par action	3,9	8,2	3,8
Résultat dilué par action	3,9	8,2	

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres au 30/06/2008 :

En millions d'€	Part du groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecart de conversion	Total Part du groupe		
Capitaux propres IFRS au 01/01/2008	594,2	981,5	1 972,6	2 143,0	5 605,0	109,0	11 405,3	566,9	11 972,2
Incidence des réévaluations									
- Actifs disponibles à la vente (AFS)			-9 217,0				-9 217,0	-11,9	-9 228,9
- Shadow accounting brut d'impôt différé			7 814,8				7 814,8	0,7	7 815,5
- Impôts différés			477,1				477,1	3,6	480,7
Incidence des écarts de conversion						7,7	7,7	12,8	20,5
Autres variations							0,0		0,0
Revenu net reconnu directement en capitaux propres	0,0	0,0	-925,1	0,0	0,0	7,7	-917,3	5,2	-912,1
- Résultat net consolidé de l'exercice					574,4		574,4	73,1	647,5
Total des produits et charges reconnus de la période	0,0	0,0	-925,1	0,0	574,4	7,7	-342,9	78,3	-264,6
- Distribution de dividendes					-422,3		-422,3	-37,9	-460,1
- Mouvements sur le capital							0,0		0,0
- Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt					-25,8		-25,8		-25,8
- Actions propres net d'impôt					-4,1		-4,1		-4,1
- Autres variations					4,7		4,7		4,7
Capitaux propres au 30/06/2008	594,2	981,5	1 047,5	2 143,0	5 731,9	116,7	10 614,8	607,4	11 222,2

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/ 2007 :

En millions d'€	Part du groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecarts de conversion	Total Part du groupe		
Capitaux propres IFRS au 01/01/2007	554,5	321,5	2 077,4	2 035,0	5 316,7	90,6	10 395,7	1 513,8	11 909,5
Incidence des réévaluations									
- Actifs disponibles à la vente (AFS)			-3 861,3				-3 861,3	-6,8	-3 868,1
- Shadow accounting brut d'impôt différé			3 809,0				3 809,0	0,7	3 809,7
- Impôts différés			-114,4				-114,4	1,5	-112,9
Incidence des écarts de conversion							0,0		0,0
Autres variations						18,4	18,4	19,8	38,2
Revenu net reconnu directement en capitaux propres	0,0	0,0	-166,7	0,0	0,0	18,4	-148,3	15,2	-133,1
- Résultat net consolidé de l'exercice					1 221,8		1 221,8	157,2	1 379,0
Total des produits et charges reconnus de la période	0,0	0,0	-166,7	0,0	1 221,8	18,4	1 073,5	172,4	1 245,9
- Distribution de dividendes					-340,9		-340,9	-78,4	-419,3
- Mouvements sur le capital	39,7	660,0					699,7		699,7
- Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions									0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt				108,0	-70,5		37,5	-108,0	-70,5
- Actions propres net d'impôt					-9,0		-9,0		-9,0
- Autres variations			61,9		-513,1		-451,2	-932,9	-1 384,1
Capitaux propres au 31/12/2007	594,2	981,5	1 972,6	2 143,0	5 605,0	109,0	11 405,3	566,9	11 972,2

Tableau de variation des capitaux propres au 30/06/2007 :

En millions d'€	Part du groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Ecarts de conversion	Total Part du groupe		
Capitaux propres IFRS au 01/01/2007	554,5	321,5	2 077,4	2 035,0	5 316,7	90,6	10 395,7	1 513,8	11 909,5
Incidence des réévaluations									
- Actifs disponibles à la vente (AFS)			-2 908,7				-2 908,7	-7,5	-2 916,2
- Shadow accounting brut d'impôt différé			3 242,1				3 242,1	3,5	3 245,6
- Impôts différés			-77,5				-77,5	1,2	-76,3
Incidence des écarts de conversion						35,4	35,4	20,8	56,2
Autres variations					7,1		7,1		7,1
Revenu net reconnu directement en capitaux propres	0,0	0,0	255,9	0,0	7,1	35,4	298,4	18,0	316,4
- Résultat net consolidé de l'exercice					567,9		567,9	86,0	653,9
Total des produits et charges reconnus de la période	0,0	0,0	255,9	0,0	575,0	35,4	866,3	104,0	970,3
- Distribution de dividendes					-340,9		-340,9	-69,8	-410,7
- Mouvements sur le capital	39,7	660,0					699,7		699,7
- Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions							0,0		0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt					-23,5		-23,5	-2,2	-25,7
- Actions propres net d'impôt					-12,2		-12,2		-12,2
- Autres variations			61,9		-523,0		-461,1	-941,0	-1 402,1
Capitaux propres au 30/06/2007	594,2	981,5	2 395,2	2 035,0	4 992,1	126,0	11 124,0	604,8	11 728,8

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées,
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du %IP),
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la classification des fiches AMF : les OPCVM de trésorerie dite "Régulière" ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Définition des flux de financement

Ce sont l'ensemble des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital,
- émission et remboursement de dettes de financement,
- mouvements sur les actions propres dividendes versées hors du Groupe (associés et minoritaires).

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du TFT

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 185,9	1 175,3	1 098,6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	-87,8	3,1	-615,3
Titres de transaction	4 110,1	3 879,0	3 997,8
Total	5 208,2	5 057,3	4 481,1

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie présents à l'actif du bilan
- Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire correspondent à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan - passif)
- Titres de transactions correspondent aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan

Tableau des flux de trésorerie.

(En Millions d'€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Résultat opérationnel avant impôt	918,2	1 987,5	941,0
Plus et moins -values de cession des placements	-614,9	-1 707,9	-705,5
Dotations nettes aux amortissements	36,0	73,1	35,3
Variation des frais d'acquisitions reportés	-10,8	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	810,9	-14,4	23,4
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	2 760,4	17 489,0	11 597,5
Dotations nettes aux autres provisions	3,9	-132,9	-0,9
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	4 783,4	-16,1	-1 750,8
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	296,1	-548,2	583,4
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	8 065,1	15 142,6	9 782,4
Variation des créances et dettes d'exploitation	-577,0	94,1	-1 417,1
Variation des valeurs données ou reçues en pension	-547,7	-2 311,0	-2 508,4
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-244,7	-1 973,0	-1 089,9
Impôts nets décaissés	-151,3	-398,0	-145,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 462,5	12 542,3	5 562,6
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	0,0	-925,2	-933,8
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	0,0	0,0	0,0
Prises de participation dans des entreprises associées	-7,2	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-7,2	-925,2	-933,8
Cession de placements financiers	67 584,1	137 369,3	72 119,2
Cessions d'immobilier de placement	4,1	31,8	5,5
Cessions d'autres placements	96,1	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	67 684,3	137 401,1	72 124,7
Acquisition de placements financiers	-74 310,7	-149 744,8	-78 280,5
Acquisition d'immobilier de placement	0,1	-33,6	1,5
Acquisition et/ou émissions d'autres placements	-95,6	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-74 406,2	-149 778,4	-78 279,0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,5	19,8	9,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-18,0	-41,1	-12,5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-12,5	-21,3	-3,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-6 741,5	-13 323,8	-7 091,2
Emissions d'instruments de capital	0,0	699,6	699,6
Remboursements d'instruments de capital	-16,5	-16,5	0,0
Opérations sur actions propres	-1,9	-8,3	-10,7
Dividendes payés	-460,6	-419,1	-418,8
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	-479,0	255,7	270,1
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-2,7	-9,3	-3,5
Intérêts payés sur dettes de financement	-90,0	-198,2	-49,9
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-92,7	-207,5	-53,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-571,7	48,2	216,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	5 057,3	5 795,1	5 795,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	7 462,5	12 542,3	5 562,6
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-6 741,5	-13 323,8	-7 091,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-571,7	48,2	216,6
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1,6	-4,5	-2,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la date d'arrêté	5 208,2	5 057,3	4 481,1

Annexe aux comptes consolidés

Note 1. Faits caractéristiques du premier semestre

1.1 Formalisation du cadre du nouveau partenariat entre CNP Assurances et UniCredit

Les Conseils d'administration de CNP Assurances et UniCredit ont approuvé en janvier 2008 les termes d'un accord entre leurs groupes concernant les amendements à apporter aux accords relatifs à leur filiale commune, CNP Capitalia Vita (CCV) renommée CNP UniCredit Vita.

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle coopération reposent sur les principes suivants :

- Maintien global du potentiel de distribution de CNP UniCredit Vita dans le nouveau schéma organisationnel du groupe UniCredit, avec un périmètre de distribution exclusive constitué de Banca di Roma et Banco di Sicilia ;
- Mise sur le marché, dès janvier 2008, d'une gamme de produits flexible, cohérente avec le reste de l'offre assurance vie du groupe UniCredit et avec sa politique marketing globale, qui privilégie les produits Unit-linked par rapport aux Index-linked. Par ailleurs, CNP UniCredit Vita continue son développement sur la couverture des prêts immobiliers et personnels.

1.2 Impacts des marchés financiers au premier semestre 2008

Au premier semestre 2008, le CAC 40 a fortement varié à la baisse (- 21% à 4.434,85 points), dans un contexte de crise financière (subprimes, rehausseurs de crédit) et de crise pétrolière. Les investisseurs ont été confrontés à de nouvelles annonces et rumeurs de dépréciations d'actifs et d'augmentations de capital dans le secteur bancaire.

Cette évolution des marchés financiers s'est traduite au 30 juin 2008 par un impact sur le résultat de -374 M€ (-283 M€ de variation nette de juste valeur des actifs classés en trading et -91 M€ de dépréciations d'actifs classés en AFS) et de -925 M€ sur les capitaux propres (variation de juste valeur des titres classés en AFS).

Compte tenu des moins values latentes comptabilisées sur le 1er semestre, une participation aux bénéfices différée active nette de 1 538 M€ a été comptabilisée au bilan (3 443 M€ de participation aux bénéfices différée active et 1 905 M€ de participation aux bénéfices différée passive). Ce montant correspond à la participation aux bénéfices différée active jugée recouvrable par le Groupe. Le Groupe démontre, en effet, par un test de recouvrabilité, fondé sur la même méthodologie que son test de suffisance des passifs et sur les mêmes hypothèses que ses calculs d'embedded value, que l'imputation de cette participation aux bénéfices différée active sur des profits futurs ou latents, est fortement probable. La recouvrabilité de ce montant est confortée par la nature obligataire de ces moins values latentes.

Par ailleurs, la remontée permanente des taux d'intérêts depuis plusieurs exercices (le taux OAT 10 ans a progressé de 35 points de base, à 4,807 % depuis le 31 décembre 2007), a conduit le Groupe à reprendre une provision complémentaire pour écart de taux relative aux prestations en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité permanente, constituée à l'époque où les taux étaient sensiblement plus bas. Le degré de prudence de cette provision complémentaire apparaît désormais sans objet au regard des normes IFRS. La pertinence du taux d'actualisation retenu à la clôture pour le calcul des engagements contractuels demeure : ce taux respecte en effet les obligations réglementaires et comptables. Après impôts, cette reprise a dégagé un résultat de 146 millions d'euros au premier semestre 2008.

Note 2. Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Conclusion d'un accord de partenariat en Grèce et à Chypre

CNP Assurances et Marfin Popular Bank (MPB) ont conclu le 22 juillet 2008 un accord de partenariat de long terme visant à développer les activités d'assurance et de retraite des réseaux bancaires grecs et chypriotes de MPB. Ce partenariat a également pour objectif d'accompagner MPB dans son expansion en Europe Centrale et Orientale.

Cet accord se matérialise par :

- Une prise de participation de CNP de 50,1% dans les activités d'assurance de MPB (composées de 66% d'assurance vie et de 34% d'assurance non-vie) comprenant principalement Laiki Cyprialife (LCL - assurance vie à Chypre), Laiki Insurance (LI - assurance dommages à Chypre), Marfin Life (ML - assurance vie en Grèce) et Marfin Brokers (MB – courtier assurance dommages en Grèce) ; CNP prendra le contrôle opérationnel de ces sociétés,
- Un accord de distribution exclusif de 10 ans renouvelable avec la possibilité de l'étendre aux autres pays dans lesquels MPB se développe.

Aux termes de cet accord, MPB recevra de CNP un montant initial de 145 millions d'euros, auxquels pourront s'ajouter environ 20 millions d'euros de complément de prix lié à l'atteinte d'objectifs.

La finalisation de la transaction devrait intervenir pour la fin de l'année 2008, une fois les autorisations réglementaires obtenues.

Note 3. Principes comptables

CNP Assurances, société mère du Groupe, est une Société à Conseil d'administration, au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul- Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 août 2008.

3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 relative aux informations financières intermédiaires. Tel qu'il est prévu dans IAS 34 le groupe CNP Assurances a par conséquent appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers annuels.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

3.2 Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, qui sont évalués selon les méthodes déjà appliquées par le Groupe, et pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminués des coûts à la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 Champ de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe CNP comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

3.3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle exclusif résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et ses options de conversion pouvant être exercés sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP détient directement ou indirectement 20% au moins des

droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.3.2 Acquisitions d'intérêts minoritaires

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale i.e. acquisition de parts d'intérêt alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée (y compris les variations de juste valeur inscrites en capitaux propres) est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif.

3.4 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 Participation aux bénéfices différée

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

Les provisions pour participation différée des bénéficiaires de contrats aux résultats constatées sur des écarts d'évaluation sur titres passibles de la réserve de capitalisation sont reprises en résultat, consécutivement à une cession de titres auxquels elles se rattachent.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.12.1 de la présente annexe.

3.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger, à l'exception des activités dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyper inflationniste, sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

3.7 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

L'écart de réévaluation constaté est comptabilisé en résultat.

3.8 Actifs incorporels

3.8.1 Écarts d'acquisition lors d'une prise de contrôle

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de la comptabilité d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition, les écarts d'acquisition positifs représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur nette de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date des prises de participation.

Pour les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, les écarts d'acquisition sont comptabilisés sur la base du coût présumé, lequel correspond à la valeur comptable selon le référentiel comptable antérieur à la date de transition aux normes IFRS comme le permet le paragraphe 15 et l'annexe B de la norme IFRS 1.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des dépréciations. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquent si des événements ou des changements de circonstances conduisent à considérer une dépréciation comme possible. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à laquelle ils ont été affectés avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est appréciée sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au delà de la date de renouvellement des accords contractuels.

L'écart d'acquisition négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé en résultat.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 47 de la norme IAS 21, les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises étrangères sont traités comme des actifs de l'entreprise acquise.

3.8.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;

- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.8.3 Logiciels

Les licences acquises, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 5 ans.

3.9 Placements

3.9.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'ACAM. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

Le groupe CNP a défini cinq catégories principales de composants :

- Terrain ;
- Gros œuvre, structures et charpentes ;
- Façade et toiture ;
- Agencements ;
- Installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- Gros œuvre 50 ans ;
- Façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas;
- Installations générales techniques 20 ans ;
- Agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'immeuble est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP pour son patrimoine immobilier.

3.9.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- Les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne.
- Les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente.
- Les actifs disponibles à la vente sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation et décomptabilisation

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.12.1).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur sur la période est constatée par le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.12.1).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amorties sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation, une perte de valeur est comptabilisée par résultat. Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer, à titre d'exemples :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur croissante ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation correspondant à :

- un prix de revient unitaire moyen supérieur au cours maximum atteint sur les six derniers mois ; ou
- un cours à la date d'inventaire inférieur à 80% du prix de revient unitaire moyen.

La dépréciation comptabilisée en résultat est égale à l'écart entre le prix de revient unitaire moyen net des dépréciations déjà constatées et le cours à la date d'arrêté.

En cas de baisse durable de la valeur de réalisation des titres de participation non cotés, une perte de valeur est constatée en résultat. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la valeur actualisée des flux de trésorerie, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

Reprise de dépréciations

* Titres en AFS

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

* Prêts, créances, et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.9.3 Actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte

Les contrats en unités de compte sont des contrats dont la valeur de rachat est égale au nombre d'unités de compte multiplié par la valeur vénale de l'unité de compte à la date de clôture. Les contrats d'assurance en unités de compte sont évalués, selon les normes comptables locales, à la valeur vénale. Les contrats financiers en unités de compte sont quant à eux évalués, selon la norme IAS 39, en juste valeur.

3.9.4 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le "sous-jacent") ; (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et (c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

3.9.5 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Parmi les méthodes de valorisation, les normes IFRS privilégient l'utilisation de la cotation sur un marché actif au sein de la hiérarchie des méthodes de valorisation établie. Le groupe CNP Assurances utilise le cours de bourse de l'instrument financier dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe est déterminée à partir des dernières cotations de ces titres. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation.

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). CNP Assurances prend en compte entre autre l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France.

Les TCN autres que BTAN sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon cash, majorée d'un spread de 25 bp pour les maturités allant jusqu'à un an et 50 bp au-delà.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise par exemple pour les titres structurés le prix établi par les arrangeurs de ces titres structurés, excepté dans le cas où les analyses effectuées par CNP Assurances concluraient à l'absence de fiabilité des valeurs communiquées. Les titres structurés détenus par CNP Assurances sont des instruments financiers indexés sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de cash flows futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Les titres structurés que détient le groupe CNP Assurances doivent être considérés comme des investissements de long terme, qui seront portés en général jusqu'à leur complète maturité.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation de produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de spreads de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation des arrangeurs :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

3.10 Capitaux propres

3.10.1 Eléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reffet, la réserve de capitalisation nette d'impôt ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. 3.15).

3.10.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européenne qu'au niveau du Groupe.

Au 30 juin 2008, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le Groupe pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du Groupe. CNP Assurances effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêts.

3.11 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées notamment à régulariser les cours, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Il en est de même des actions propres acquises en vue de l'attribution d'actions gratuites au personnel (cf. note 3.14).

3.12 Classification des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en infra) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP envers ses salariés.

3.12.1 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes locales, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émersion est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante "dépôt" et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante "dépôt" peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante "dépôt" est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

> Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinées à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet. La participation aux bénéfices affectée aux contrats au 30 juin est calculée en appliquant à la production financière du semestre le taux prévisionnel annuel de reversement des produits financiers des placements d'assurance aux assurés, hors plus values réalisées sur filiales et participations.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties plancher sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

> Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période,
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations,

lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

> Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée, nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

> Comptabilité reflet

La participation aux bénéfices différée permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en oeuvre de la « comptabilité reflet » sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe, est recouvrable sur des profits futurs ou latents et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité a été mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe 3.12.1.

> Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.12.2 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.12.3 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.13 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimée vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.14 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.14.1 Engagements sociaux

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code Général des Impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations d'État ou selon le taux des obligations Corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

Pour les préretraites, la durée des engagements étant plus courte, les taux sont fondés sur la courbe des taux au 31 décembre.

Mode de comptabilisation

Le groupe CNP Assurances a souhaité appliquer l'option proposée par IAS 19 qui permet de comptabiliser les écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi par les capitaux propres.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs de régime.

3.14.2 Rémunérations en actions

Programme d'attribution d'actions gratuites de CNP Assurances

Aux termes de sa 8e résolution, l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2005 statuant en la forme extraordinaire, a autorisé le Directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés liées à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre. Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 0,4 % du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées et/ou émises.

Dans le cas d'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital, l'Assemblée générale a autorisé le Directoire à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées, a pris acte et a décidé, en tant que de besoin, que l'attribution des actions aux bénéficiaires désignés par le Directoire emporte, au profit desdits bénéficiaires, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale du 7 juin 2005 a fixé à trente-huit (38) mois le délai pendant lequel le Directoire pourra faire usage de la présente autorisation.

Le Directoire, qui n'avait pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2005, a attribué le 5 juillet 2006 52 920 actions CNP, représentant 0.038% du capital de CNP Assurances à cette date.

Le 19 juin 2007, le Directoire a complété son programme d'attribution en octroyant gratuitement 52 650 actions CNP, représentant 0,035 % du capital de CNP Assurances à cette date.

Pour chacune de ces attributions, la durée d'acquisition est fixée à deux ans, ainsi que la durée de conservation minimale.

Mode de comptabilisation

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayant droits au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.15 Emprunts et dettes subordonnées

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

3.16 Frais d'acquisition et d'exploitation

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité.
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.17 Fiscalité

Régime fiscal

Le groupe CNP a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés bleus (ex-Sogestop C), Prévimut, Cicoge SA (société de placements immobiliers) et Âge d'Or Expansion.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Le taux d'imposition retenu au 30 juin correspond au taux d'impôt prévisionnel (déterminé avant retraitements IFRS) de l'exercice en cours, appliqué au résultat comptable avant impôt du semestre et avant impôts différés sur retraitements IFRS.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le Groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît raisonnablement possible. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.18 Information sectorielle

Le groupe CNP a retenu comme axe d'analyse primaire les secteurs d'activité et comme axe d'analyse secondaire les secteurs géographiques.

La distinction des secteurs d'activité, qui correspond au niveau de reporting interne, repose sur les caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe. Trois secteurs sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- Les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêts.
- Les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré.
- Les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les prix de transfert entre les secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

Les secteurs géographiques sont définis en fonction des conditions économiques et des spécificités des marchés sur lesquels opère le groupe CNP. À cet égard, trois secteurs géographiques sont distingués : la France, l'Europe hors France, et l'Amérique du Sud.

3.19 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP,
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 4. Capital

4.1 Tableau des titres super subordonnés classés en capitaux propres

30/06/2008				
En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 143,0
CNP ASSURANCES	juin-04	Tec 10+10bps cap à 9%	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov.-04	Tec 10+10bps cap à 9%	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6.5% jusqu'en 2008 puis 3%+22.5% fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6.25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans); cap à 9% et floor à 2,75%	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin-05	7% jusqu'en 2009 puis EUR CMS10 ans + 0.30%, cap à 10 fois (CMS10ans-CMS2ans) floor à 2%	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai-06	5.25% jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3mois + 185bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	4.750%	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 143,0

31/12/2007				
En millions d'€	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 143,0
CNP ASSURANCES	juin-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov.-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,50% jusqu'en 2008 puis 3% + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9% et floor à 2,75%	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin-05	7% jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30%, cap à 10 fois (CMS10ans - CMS2 ans), floor à 2%	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai-06	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3mois + 185bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	4,750%	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20/12/2026	€	108,0
Total				2 143,0

30/06/2007

<i>En millions d'€</i>	<i>Date d'émission</i>	<i>Taux servi</i>	<i>Devises</i>	<i>Montants</i>
Titres super subordonnés Part du Groupe				2035,0
CNP ASSURANCES	juin-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov.-04	Tec 10 + 10bps, cap à 9%	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,50% jusqu'en 2008 puis 3% + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars-05	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9% et floor à 2,75%	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin-05	7% jusqu'en 2009 puis EUR CMS 10 ans + 0,30%, cap à 10 fois (CMS10ans - CMS2 ans), floor à 2%	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai-06	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis EURIBOR 3mois + 185bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc.-06	4,750%	€	1 250,0
Total				2 035,0

4.2 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	59 415 129	39,99%
Sopassure (holding de la Poste et du groupe Caisse d'Epargne)	52 705 478	35,48%
Etat	1 618 841	1,09%
Total des actions de concert	113 739 448	76,56%
Public	34 798 375	23,44%
dont : CNP Assurances (actions propres)	687	
	842	0,46%
Total	148 537 823	100,00%

4.3 Capitaux propres

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires		
	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Nombres d'actions émises à l'ouverture	148 537 823	138 635 302	138 635 302
Émissions sur l'exercice		9 902 521	9 902 521
Nombres d'actions émises à la clôture	148 537 823	148 537 823	148 537 823

En 2007, la CNP a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 9 902 521 actions, portant le nombre total d'actions émises à 148 537 823.

4.4 Résultat par action/Résultat dilué

	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Montants en millions d'€			
Résultat de la période	574,4	1 221,8	567,9
Dividendes des actions préférentielles	0,0	0,0	0,0
Résultat attribuable aux actions ordinaires	574,4	1 221,8	567,9

	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture	148 537 823,0	148 537 823,0	148 537 823,0
Effet des actions propres détenues	-566 671,2	-402 908,6	-334 805,3
Effet de l'émission d'actions ordinaire *			0,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	147 971 151,8	148 134 914,4	148 203 017,7

* Les actions émises en 2007 ouvrant droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2006 ont été intégrées dans le calcul du résultat dilué par action au 31/12/2006

	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Montants en €			
Résultat attribuable aux actions ordinaires	3,9	8,2	3,8
Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles	0,0	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	3,9	8,2	3,8

	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Montants en millions d'€			
Résultat attribuable aux actions ordinaires	574,4	1 221,8	567,9

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1 Sociétés entrant dans la consolidation et pourcentage de contrôle au 30/06/2008

Nom	Méthode de consolidation	Pays	% contrôle	% intérêts	Activité
1. Filiales stratégiques					
CNP ASSURANCES	IG	France	100,00%	100,00%	Assurances
CNP IAM	IG	France	100,00%	100,00%	Assurances
PREVIPOSTE	IG	France	100,00%	100,00%	Assurances
ITV	IG	France	100,00%	100,00%	Assurances
CNP INTERNATIONAL	IG	France	100,00%	100,00%	Assurances
LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE	IP	France	50,00%	50,00%	Assurances
GLOBAL	IG	Portugal	83,52%	83,52%	Assurances
GLOBAL VIDA	IG	Portugal	83,57%	83,57%	Assurances
CNP SEGUROS DE VIDA	IG	Argentine	76,47%	76,47%	Assurances
CAIXA SEGUROS	IG	Brésil	51,75%	51,75%	Assurances
CNP UNICREDIT VITA	IG	Italie	57,50%	57,50%	Assurances
CNP VIDA	IG	Espagne	94,00%	94,00%	Assurances
2. OPCVM					
UNIVERS CNP 1 FCP	IG	France	100,00%	100,00%	Opcvm
CNP ASSUR EURO SI	IG	France	99,07%	99,07%	Opcvm
ECUREUIL EQUILIBRE 3DEC	IG	France	97,98%	97,98%	Opcvm
LBPAM PROFIL 80 D 5DEC	IG	France	90,29%	90,29%	Opcvm
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC	IG	France	80,87%	80,87%	Opcvm
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	IG	France	73,49%	73,49%	Opcvm
CNP ACP OBLIG FCP	IG	France	49,67%	49,67%	Opcvm
BOULE DE NEIGE 3 3DEC	IG	France	60,09%	60,09%	Opcvm
ASSUR ECUR. CROIS	IG	France	98,88%	98,88%	Opcvm
CAPPUCCINO7 3DEC	IG	France	49,17%	49,17%	Opcvm
CDC IONIS FCP 4DEC	IG	France	100,00%	100,00%	Opcvm
CNP ACP 10 FCP	IG	France	49,95%	49,95%	Opcvm
ECUR DYN 3 DEC	IG	France	55,22%	55,22%	Opcvm
PROGRESSIO 5 DEC	IG	France	91,00%	91,00%	Opcvm
AL DENTE 3 3 DEC	IG	France	54,39%	54,39%	Opcvm
VIVACCIO ACT 5DEC	IG	France	98,43%	98,43%	Opcvm
3. Activités Immobilières					
ASSURBAIL	IG	France	99,07%	99,07%	Crédit bail immobilier
AEP3 SCI	IG	France	100,00%	100,00%	SCI
CIMO	IG	France	100,00%	100,00%	SCI
AEP4 SCI	IG	France	100,00%	100,00%	SCI
PB6	IP	France	50,00%	50,00%	Immobilier
SICAC	IG	France	100,00%	100,00%	SCI
CNP IMMOBILIER	IG	France	100,00%	100,00%	SCI
ASSURIMMEUBLE	IG	France	100,00%	100,00%	SCI
Ecureuil Vie Développement	IG	France	51,00%	51,00%	Courtage
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	MEE	France	11,34%	11,34%	Gestion d'actifs

Note 6. Analyse sectorielle

6.1 Compte de résultat par secteur d'activité au 30/06/2008

En millions d'€	30/06/2008					Total
	Epargne	Retraite	Risque	Autres	Eliminations	
Primes émises	10 414,4	1 175,4	2 533,6			14 123,4
Variation des primes non acquises			-84,3			-84,3
Primes acquises	10 414,4	1 175,4	2 449,3	0,0	0,0	14 039,1
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	40,6	0,1	2,4	36,2		79,3
Autres produits d'exploitation						0,0
Produits des placements	4 246,5	654,8	316,6	11,5		5 229,4
Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement	487,1	46,1	81,1	0,6		614,9
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	-4 241,6	-336,4	-204,6	-0,8		-4 783,4
Variation des dépréciations sur instruments financiers	-669,5	-79,2	-62,2			-810,9
Produits financiers hors coût de l'endettement	-177,5	285,3	130,9	11,3	0,0	250,0
Total produit des activités ordinaires	10 277,5	1 460,8	2 582,6	47,5	0,0	14 368,4
Charges des prestations des contrats	-9 100,4	-1 292,9	-988,1	-0,1		-11 381,5
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-155,0	-57,3	-42,8	-0,5		-255,6
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-5,4	-3,6	-21,2			-30,2
Charges d'exploitation bancaire						0,0
Charges des autres activités	-0,5			-3,1		-3,6
Frais d'acquisition des contrats	-644,8	-34,6	-917,8	-0,1		-1 597,3
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-6,0	0,5	-1,8			-7,3
Frais d'administration	-55,1	-18,2	-97,3	-0,2		-170,8
Autres produits et charges opérationnels courants	-5,1	25,8	-16,5	-8,5		-4,3
Total autres produits et charges courants	-9 972,3	-1 380,3	-2 085,5	-12,5	0,0	-13 450,6
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	305,2	80,5	497,1	35,0	0,0	917,8
Autres produits et charges opérationnels	0,4					0,4
RESULTAT OPERATIONNEL	305,6	80,5	497,1	35,0	0,0	918,2
Charge de financement						-54,2
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						16,1
Impôts sur les résultats						-232,6
Résultat après impôt des activités discontinues						
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE						647,5
Intérêts minoritaires						-73,1
Résultat net (part du groupe)						574,4

6.2 Compte de résultat par secteur d'activité au 31/12/2007

En millions d'€	31/12/2007					Total
	Epargne	Retraite	Risque	Autres	Eliminations	
Primes émises	24 785,2	2 157,2	4 561,9			31 504,3
Variation des primes non acquises			-4,9			-4,9
Primes acquises	24 785,2	2 157,2	4 557,0	0,0	0,0	31 499,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	90,1	1,5	7,6	62,7		161,9
Autres produits d'exploitation						0,0
<i>Produits des placements</i>	7 980,9	1 269,1	485,4	18,3		9 753,7
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	1 351,4	195,0	158,6	2,9		1 707,9
<i>Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	48,0	32,9	-63,9	-0,9		16,1
<i>Variation des dépréciations sur instruments financiers</i>	14,5	9,0	-5,8			17,7
Produits financiers hors coût de l'endettement	9 394,8	1 506,0	574,3	20,3	0,0	11 495,4
Total produit des activités ordinaires	34 270,1	3 664,7	5 138,9	83,0	0,0	43 156,7
Charges des prestations des contrats	-31 147,9	-3 301,7	-2 719,3	0,1		-37 168,8
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-387,3	-121,0	-88,3	-0,5		-597,1
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-6,8	-15,8	4,6	-0,1		-18,1
Charges d'exploitation bancaire						0,0
Charges des autres activités	-1,5	-0,1	-0,4	-9,9		-11,9
Frais d'acquisition des contrats	-1 337,4	-64,4	-1 587,2	-0,1		-2 989,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-12,9	0,4	-7,1			-19,6
Frais d'administration	-156,3	-28,8	-163,9	-0,8		-349,8
Autres produits et charges opérationnels courants	-33,5	45,0	-16,0	-12,2		-16,7
Total autres produits et charges courants	-33 083,6	-3 486,4	-4 577,6	-23,5	0,0	-41 171,1
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 186,5	178,3	561,3	59,5	0,0	1 985,6
Autres produits et charges opérationnels	2,3		-0,7	0,1		1,7
RESULTAT OPERATIONNEL	1 188,8	178,3	560,6	59,6	0,0	1 987,3
Charge de financement						-106,5
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						46,0
Impôts sur les résultats						-547,8
Résultat après impôt des activités discontinues						
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE						1 379,0
Intérêts minoritaires						-157,2
Résultat net (part du groupe)						1 221,8

6.3 Compte de résultat par secteur d'activité au 30/06/2007

En millions d'€	30/06/2007					
	Epargne	Retraite	Risque	Autres	Eliminations	Total
Primes émises	14 146,0	968,1	2 372,5	0,0		17 486,6
Variation des primes non acquises	0,0	0,0	-104,3	0,0		-104,3
Primes acquises	14 146,0	968,1	2 268,2	0,0	0,0	17 382,3
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	39,2	0,6	4,5	27,5		71,8
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
<i>Produits des placements</i>	4 058,5	666,2	280,8	2,3		5 007,8
<i>Plus et moins-values de cession des placements nets de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	518,4	85,0	102,1	0,0		705,5
<i>Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	1 508,6	198,6	43,6	0,0		1 750,8
<i>Variation des dépréciations sur instruments financiers</i>	48,1	8,5	3,0	0,0		59,6
Produits financiers hors coût de l'endettement	6 133,6	958,3	429,5	2,3	0,0	7 523,7
Total produit des activités ordinaires	20 318,8	1 927,0	2 702,2	29,8	0,0	24 977,8
Charges des prestations des contrats	-18 701,1	-1 728,1	-1 573,5	0,0		-22 002,7
Charges des placements et dettes financières hors coût de l'endettement	-221,1	-68,0	-53,4	0,0		-342,5
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	11,9	-0,6	-45,6	0,0		-34,3
Charges des autres activités	-2,6	-3,4	0,5	-3,8		-9,3
Frais d'acquisition des contrats	-708,6	-18,1	-602,0	0,0		-1 328,7
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-9,1	0,2	-0,6	0,0		-9,5
Frais d'administration	-108,5	-10,2	-88,4	0,0		-207,1
Autres produits et charges opérationnels courants	-7,2	7,3	-99,4	-5,5		-104,8
Total autres produits et charges courants	-19 746,3	-1 820,9	-2 462,4	-9,3	0,0	-24 038,9
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	572,5	106,1	239,8	20,5	0,0	938,9
Autres produits et charges opérationnels	1,6	0,0	0,5	0,0		2,1
RESULTAT OPERATIONNEL	574,1	106,1	240,3	20,5	0,0	941,0
Charge de financement						-52,0
Quote-part dans les résultats des entreprises associées						23,0
Impôts sur les résultats						-258,1
Résultat après impôt des activités discontinues						0,0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE						653,9
Intérêts minoritaires						-86,0
Résultat net (part du groupe)						567,9

Note 7. Actifs incorporels

7.1 Synthèse des actifs incorporels

30/06/2008					
En millions d'€	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	737,7	-71,2	0,0	0,0	666,5
Valeurs de portefeuille	311,1	-131,6	0,0	0,0	179,5
Logiciels	186,7	-163,6	-0,1	0,0	23,0
* logiciels développés en interne	76,6	-71,6	0,0	0,0	5,0
* logiciels autres	110,1	-92,0	-0,1	0,0	18,0
TOTAL	1 235,5	-366,4	-0,1	0,0	869,0

31/12/2007					
En millions d'€	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	729,4	-70,2	0,0	0,0	659,2
Valeurs de portefeuille	307,7	-121,3	0,0	0,0	186,4
Logiciels	179,1	-151,0	0,0	0,0	28,1
* logiciels développés en interne	73,9	-63,8	0,0	0,0	10,1
* logiciels autres	105,2	-87,2	0,0	0,0	18,0
TOTAL	1 216,2	-342,5	0,0	0,0	873,7

30/06/2007					
En millions d'€	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Ecarts d'acquisition	728,4	-70,2	0,0	0,0	658,2
Valeurs de portefeuille	308,0	-111,4	0,0	0,0	196,6
Logiciels	171,2	-145,7	-0,1	0,0	25,4
* logiciels développés en interne	71,7	-62,8	0,0	0,0	8,9
* logiciels autres	99,5	-82,9	-0,1	0,0	16,5
TOTAL	1 207,6	-327,3	-0,1	0,0	880,2

7.2 Écarts d'acquisition

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

En millions d'€	Ecart d'acquisition à l'origine	Ecart d'acquisition net au 30/06/2008	Ecart d'acquisition net au 31/12/2007	Ecart d'acquisition net au 30/06/2007
Global	34,4	25,8	25,8	25,8
Global Vida	17,8	13,3	13,3	13,3
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9	22,9
Groupe Caixa	360,6	238,0	230,7	229,7
CNP Unicredit Vita	366,5	366,5	366,5	366,5
TOTAL	825,0	666,5	659,2	658,2

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Valeur nette comptable à l'ouverture	659,2	640,7	640,7
Ecarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	0,0	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition	0,0	0,0	0,0
Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actif d'impôt différés	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion sur le brut	8,4	19,5	17,5
Autres mouvements*	0,0	1,5	0,0
Dépréciation ("impairment losses")	0,0	0,0	0,0
Ecarts de conversion sur les mouvements	-1,1	-2,5	
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	666,5	659,2	658,2

7.3 Valeurs de portefeuille

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>En millions d'€</i>	<i>Valeur du portefeuille à l'origine</i>	<i>Valeur de portefeuille nette au 30/06/2008</i>	<i>Valeur de portefeuille nette au 31/12/2007</i>	<i>Valeur de portefeuille nette au 30/06/2007</i>
Groupe Caixa	122,6	14,8	16,2	20,4
CNP Unicredit Vita	175,3	141,7	146,5	151,6
CNP Vida	24,0	22,5	23,1	23,7
CNP Seguros de Vida	0,9	0,5	0,6	0,9
TOTAL	322,8	179,5	186,4	196,6

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
<i>Valeur brute à l'ouverture</i>	307,7	274,9	274,9
Entrée de périmètre	0,0	24,0	24,0
Ecart de conversion	3,4	7,9	8,3
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,9	0,9
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
<i>Valeur brute à la clôture</i>	311,1	307,7	308,1
<i>Amortissements et dépréciations à l'ouverture</i>	-121,3	-95,5	-95,5
Ecart de conversion	-3,0	-6,2	-6,5
Charges d'amortissement de l'exercice	-7,3	-19,6	-9,5
Dépréciations de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
<i>Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture</i>	-131,6	-121,3	-111,5
<i>Valeur nette comptable à la clôture</i>	179,5	186,4	196,6

7.4 Logiciels

7.4.1 Logiciels développés en interne

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
<i>Valeur nette comptable à l'ouverture</i>	10,1	8,4	7,1
Acquisitions de l'exercice	2,6	4,0	2,4
Amortissement de l'exercice	-7,7	-1,5	-3,3
Perte de valeur	0,0	-1,0	0,0
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,2	0,2	0,0
<i>Valeur nette comptable à la clôture</i>	5,2	10,1	6,2

7.4.2 Autres logiciels

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
<i>Valeur nette comptable à l'ouverture</i>	18,0	21,5	21,5
Acquisitions de l'exercice	5,0	10,1	4,5
Amortissement de l'exercice	-3,0	-5,6	-1,4
Perte de valeur	-1,9	-7,8	-7,8
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	-0,2	-0,2	-0,3
<i>Valeur nette comptable à la clôture</i>	17,9	18,0	16,5

Note 8. Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurance, est support de contrats en UC.

8.1 Immeubles de placement

Valeur comptable des immeubles de placement (En millions d'€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Immeubles de placements au coût historique			
Valeur comptable brute	1 472,3	1 472,5	1 466,1
Cumul des amortissements	-419,6	-406,0	-394,8
Cumul des pertes de valeurs	-12,3	-12,9	-22,5
Valeur comptable nette	1 040,4	1 053,6	1 048,8
Immeubles de placements en juste valeur			
Valeur comptable brute	445,7	445,7	394,7
Total des immeubles de placements	1 486,1	1 499,3	1 443,5

Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte (En millions d'€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 053,6	890,9	890,9
Acquisitions	0,0	0,1	1,3
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	1,0	7,6	4,5
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0		0,0
Sorties	-1,0	-8,4	-10,0
Amortissements de l'exercice	-14,3	-26,1	-11,6
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	0,0	-0,2	-0,1
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,4	7,3	0,4
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,1
Autres variations*	0,7	182,4	173,3
Valeur nette comptable à la clôture	1 040,4	1 053,6	1 048,8

* Le montant des « autres variations » au 31/12/2007 correspond essentiellement au reclassement des immeubles de Sicac et Assurbail en immeubles de placement alors qu'ils étaient classés précédemment en « Placement des activités du secteur bancaire et autres activités ». Pour Assurbail, seule l'activité de location simple a été reclassée en immeubles de placement, l'activité de crédit bail restant renseignée sur la ligne « Placement des activités du secteur bancaire et autres activités ».

Immeubles de placements en UC (En millions d'€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Valeur nette comptable à l'ouverture	445,7	394,7	394,7
Acquisitions	0,0	0,3	0,2
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,4	11,5	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	0,0	-0,4
Profits/Pertes nets d'ajustement de la juste valeur	0,1	24,5	2,4
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0
Transfert vers les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Transfert depuis les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Autres variations	-0,5	14,7	-2,2
Valeur comptable à la clôture	445,7	445,7	394,7

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement représentatifs de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 Immeubles d'exploitation

Immeubles d'exploitation (En millions d'€)	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Valeur nette comptable à l'ouverture	136,1	137,6	137,6
Acquisitions	0,0	0,1	0,1
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,9	2,1	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	0,0	0,3	-0,3
Amortissements de l'exercice	-2,4	-5,3	-2,7
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	0,0	0,0	0,0
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	1,1	6,8	1,2
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,3
Transferts	0,0	-5,8	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	135,8	136,1	136,2

Note 9 Placements

9.1 Inventaire des placements par nature

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements

En millions d'€		30/06/2008		31/12/2007		30/06/2007	
		Dépréciations	Valeurs comptables	Dépréciations	Valeurs comptables	Dépréciations	Valeurs comptables
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF		15 456,0		16 048,2		16 455,6
	Obligations TV		12 873,7		13 003,2		12 483,6
	TCN		748,8		1 359,6		2 650,8
	ACTIONS		8 375,7		12 107,7		13 520,9
	OPCVM		28 368,1		30 322,0		30 119,1
	Parts de SCI		2 281,5		2 140,0		1 581,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)		0,7		0,3		-0,1
	Total		68 104,5		74 981,0		76 810,9
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)		2 057,9		1 972,7		1 997,8
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)		-1 365,0		-1 456,1		-1 491,0
	Total		692,9		516,6		506,8
AFS	Obligations TF	0,0	133 732,4	0,0	131 553,1	0,0	126 590,8
	Obligations TV	0,0	8 282,7	0,0	8 373,5	0,0	8 200,6
	TCN	0,0	4 982,5	0,0	4 728,0	-3,9	2 168,4
	Actions	-3 074,3	16 728,8	-2 414,8	21 449,6	-2 408,5	22 849,7
	OPCVM	-67,2	7 405,9	-28,7	6 647,7	-25,7	7 197,5
	Parts de SCI	-25,5	2 930,5	-26,8	2 918,7	-30,1	2 986,0
	Titres participatifs	-0,5	74,4	-0,5	93,8	-0,5	107,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	-178,3	4 829,4	-66,6	5 146,4	-31,8	4 538,7
	Total	-3 345,8	178 966,6	-2 537,4	180 910,8	-2 500,5	174 639,6
HTM	Obligations TF	0,0	1 114,5	0,0	1 112,9	0,0	954,5
	Total	0,0	1 114,5	0,0	1 112,9	0,0	954,5
Prêts et avances	Prêts et avances	0,0	2 128,2	0,0	2 088,4	0,0	1 994,2
	Total	0,0	2 128,2	0,0	2 088,4	0,0	1 994,2
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	-12,3	1 040,4	-12,9	1 053,6	-22,5	1 048,8
	Immeubles de placement en juste valeur		445,7		445,7		394,7
	Total	-12,3	1 486,1	-12,9	1 499,3	-22,5	1 443,5
TOTAL		-3 358,1	252 492,8	-2 550,3	261 109,0	-2 523,0	256 349,5

Au 30 juin 2008, le total des plus values latentes s'élève à :

- 1 502.7 M€ (1 333.9 M€ au 31/12/2007), pour les immeubles de placement comptabilisés au coût amorti ;
- 47.1 M€ (21.8 M€ au 31/12/2007), pour les instruments financiers classés en HTM.

9.1.2 Réconciliation “Placements des activités d’assurance” au bilan/“Inventaire des placements” de l’annexe 9.1.1

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Annexe sur les placements	252 492,8	261 109,0	256 349,5
Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	-1 365,0	-1 456,1	-1 491,0
Bilan Actif - Placements d'assurance	253 857,8	262 565,1	257 840,5
Ecart	0,0	0,0	0,0

9.2 Instruments dérivés

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En millions d'€	30/06/2008										Total	
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans			
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	57,1	-48,3	249,3	-232,0	70,9	-92,4	-1,0	-3,5	867,1	-928,9	1 243,4	-1 305,1
SWAPTION	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
CAP / FLOOR	0,6	0,0	128,9	-2,8	532,5	-25,5	96,7	0,0	0,0	0,0	758,7	-28,3
EQUITY	1,6	-31,6	44,3	0,0	9,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,7	-31,6
Total des dérivés	59,4	-79,9	422,5	-234,8	613,2	-117,9	95,7	-3,5	867,1	-928,9	2 057,9	-1 365,0

En millions d'€	31/12/2007										Total	
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans			
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	74,9	-66,5	267,6	-242,9	101,1	-97,1	23,4	-22,5	928,5	-975,4	1 395,5	-1 404,4
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP / FLOOR	0,4	0,0	89,4	0,0	454,6	-17,3	17,7	0,0	0,0	0,0	562,1	-17,3
EQUITY	0,6	-18,2	6,5	-16,2	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1	-34,4
Total des dérivés	75,9	-84,7	363,5	-259,1	563,7	-114,4	41,1	-22,5	928,5	-975,4	1 972,7	-1 456,1

En millions d'€	30/06/2007											Total	
	< 1an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans				
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	
SWAP	29,9	-32,6	293,9	-288,7	95,5	-83,4	23,2	-22,2	921,6	-971,4	1 364,1	-1 398,3	
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
CAP / FLOOR	1,6	0,0	98,1	-0,8	486,1	-25,6	0,0	0,0	0,0	0,0	585,8	-26,4	
EQUITY	36,1	-59,2	4,0	-7,1	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	47,9	-66,3	
Total des dérivés	67,6	-91,8	396,0	-296,6	589,4	109,0	23,2	-22,2	921,6	-971,4	1 997,8	-1 491,0	

Note 10. Ventilation des passifs relatifs à des contrats

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

Ventilation des passifs au 30/06/2008

	30/06/2008		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
<i>En millions d'€</i>			
Provisions techniques d'assurance non vie (2)	5 203,1	4 586,9	616,2
- Provisions pour primes non acquises	255,5	247,4	8,1
- Provisions pour sinistres	758,5	680,4	78,1
- Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	85,4	83,5	1,9
- Autres provisions techniques	4 103,7	3 575,6	528,1
- Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	79 427,0	74 102,5	5 324,5
- Provisions d'assurance vie	77 943,7	72 664,0	5 279,7
- Provisions pour sinistres	1 049,6	1 006,0	43,6
- Provisions pour participation aux bénéfices	368,5	367,3	1,2
- Autres provisions techniques	65,2	65,2	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	147 687,8	147 683,2	4,6
- Provisions d'assurance vie	142 904,7	142 900,1	4,6
- Provisions pour sinistres	1 869,7	1 869,7	0,0
- Provisions pour participation aux bénéfices	2 913,2	2 913,2	0,0
- Autres provisions techniques	0,2	0,2	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	7 778,7	7 495,4	283,3
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive (1)	1 904,8	1 904,8	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	242 001,4	235 772,8	6 228,6
Participation aux bénéfices différée active (1)	-3 443,3	-3 443,3	0,0

(1) Compte tenu de la baisse des marchés financiers, la revalorisation des placements est globalement négative et l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active. Le test de recouvrabilité (décrit au paragraphe 3.12.1) mené au 30 juin 2008 démontre la capacité du groupe à recouvrer cette participation active dans le temps sur des profits futurs ou latents.

(2) La remontée permanente et avérée des taux d'intérêt depuis plusieurs exercices a conduit le groupe à reprendre une

provision complémentaire pour écart de taux relative aux prestations en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité permanente, constituée jusqu'à fin 2007 dans les comptes de l'entité CNP IAM. Le degré de prudence de cette provision complémentaire apparaît désormais sans objet au regard des normes IFRS. La pertinence du taux d'actualisation retenu à la clôture pour le calcul des engagements contractuels demeure : ce taux respecte les obligations réglementaires et comptables.

Après impôts, cette reprise a dégagé un résultat de 146 millions d'euros au premier semestre 2008.

Ventilation des passifs au 31/12/2007

<i>En millions d'€</i>	31/12/2007		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Provisions techniques d'assurance non vie	5 307,2	4 673,2	634,0
- Provisions pour primes non acquises	168,3	161,4	6,9
- Provisions pour sinistres	678,5	608,7	69,8
- Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	33,6	32,7	0,9
- Autres provisions techniques	4 426,3	3 869,9	556,4
- Provisions liées au test de suffisance du passif	0,5	0,5	0,0
Contrats d'assurance vie	76 346,0	71 172,8	5 173,2
- Provisions d'assurance vie	74 972,4	69 845,7	5 126,7
- Provisions pour sinistres	1 054,0	1 006,7	47,3
- Provisions pour participation aux bénéfices	289,0	289,8	-0,8
- Autres provisions techniques	30,6	30,6	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs			0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	145 984,0	145 979,3	4,7
- Provisions d'assurance vie	141 862,6	141 857,9	4,7
- Provisions pour sinistres	1 736,7	1 736,7	0,0
- Provisions pour participation aux bénéfices	2 384,7	2 384,7	0,0
- Autres provisions techniques			0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs			0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	7 881,2	7 553,8	327,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	8 675,0	8 675,0	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	244 193,4	238 054,1	6 139,3

Ventilation des passifs au 30/06/2007

	30/06/2007		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
<i>En millions d'€</i>			
Provisions techniques d'assurance non vie	5 137,2	4 597,0	540,2
- Provisions pour primes non acquises	268,4	259,7	8,7
- Provisions pour sinistres	517,3	466,1	51,2
- Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	153,8	130,2	23,6
- Autres provisions techniques	4 197,7	3 741,0	456,7
- Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0		0,0
Contrats d'assurance vie	72 047,4	67 076,7	4 970,7
- Provisions d'assurance vie	70 343,1	65 408,7	4 934,4
- Provisions pour sinistres	754,8	723,0	31,8
- Provisions pour participation aux bénéfices	919,1	914,6	4,5
- Autres provisions techniques	30,4	30,4	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0		0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	143 800,6	143 796,2	4,4
- Provisions d'assurance vie	139 351,4	139 347,0	4,4
- Provisions pour sinistres	1 766,5	1 766,5	0,0
- Provisions pour participation aux bénéfices	2 682,7	2 682,7	0,0
- Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
- Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	8 705,5	8 336,7	368,8
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Provisions pour PB différée	9 676,8	9 676,8	0,0
Total des passifs relatifs aux contrats	239 367,5	233 483,4	5 884,1

Note 11. Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur trois périodes.

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Primes acquises non émises	1 830,2	2 717,7	1 826,3
Autres créances nées d'opérations d'assurance	673,5	666,7	523,7
Créances nées d'opérations de réassurance	110,6	115,4	182,7
Total	2 614,3	3 499,8	2 532,7
Créances douteuses	3,0	2,5	2,4

Note 12. Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur trois périodes.

Ventilation des dettes par échéances

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	297,3	340,9	381,9
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 253,7	1 371,1	1 503,4
Dettes nées d'opérations de réassurance	341,4	487,1	287,9
Total	1 892,4	2 199,1	2 173,2

Note 13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises,
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne "chiffre d'affaires et produits des autres activités" du compte de résultat.

13.1 Primes acquises et chiffre d'affaires ou produits des autres activités

Activité et type de contrat	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Contrats Assurance	8 650,0	19 224,6	10 581,2
<i>Vie</i>	7 382,1	16 928,4	9 411,9
<i>Primes pures</i>	6 842,6	15 795,4	8 849,5
<i>Chargements</i>	539,5	1 133,0	562,4
Non vie	1 267,9	2 296,2	1 169,3
<i>Primes pures</i>	924,1	1 671,7	850,0
<i>Chargements</i>	343,8	624,5	319,3
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	5 389,1	12 274,8	6 801,1
<i>Primes pures</i>	5 286,1	12 058,2	6 679,8
<i>Chargements</i>	103,0	216,6	121,3
Primes acquises	14 039,1	31 499,4	17 382,3

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	40,8	70,3	37,1
<i>Chargements</i>	40,8	70,3	37,1
<i>Flux</i>	24,4	30,1	15,2
<i>Encours</i>	16,4	40,2	21,9
IAS 18	36,0	62,5	27,4
Autres activités	2,5	29,1	7,3
Total	79,3	161,9	71,8

13.2 Réconciliation avec le chiffre d'affaires publié

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Primes acquises	14 039,1	31 499,4	17 382,3
Chargements sur flux IAS39	24,4	30,1	15,2
Total	14 063,5	31 529,5	17 397,5

13.3 Chiffre d'affaires par centre de partenariat

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
La Banque Postale	4 900,4	12 015,4	6 505,5
Caisse d'Epargne	5 037,9	10 200,1	6 095,2
CNP Trésor	364,9	862,8	454,7
Etablissements financiers	711,8	1 396,3	682,3
Entreprises et collectivités locales	816,7	1 616,0	803,0
Mutuelles	439,9	855,1	377,7
Filiales Etrangères	1 744,1	4 501,7	2 434,8
Autres	47,8	82,2	44,3
Chiffre d'affaires brut	14 063,5	31 529,5	17 397,5

13.4 Chiffre d'affaires par segment de marché

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Epargne	10 445,1	24 819,0	14 153,9
Retraite	1 176,4	2 155,5	968,3
Prévoyance	818,2	1 520,5	782,0
Couverture de prêts	1 274,4	2 399,8	1 162,1
Frais de soins de santé	170,1	288,7	160,8
Dommages IARD	179,3	346,1	170,4
Total Prévoyance/Risque	2 442,0	4 555,1	2 275,3
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0	0,0
Chiffre d'affaires brut	14 063,5	31 529,5	17 397,5

13.5 Chiffre d'affaires par société

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
CNP Assurances	11 127,3	24 835,5	7 952,2
CNP IAM	1 037,3	1 861,9	940,7
Préviposte	151,2	318,7	177,4
Ecureuil Vie	0,0	0,0	5 886,4
ITV	4,7	6,6	3,6
CNP International	0,0	0,1	0,1
La Banque Postale Prévoyance	76,5	149,8	77,7
Global	72,0	144,2	72,2
Global Vida	10,3	30,4	15,8
CNP Seguros de Vida	2,8	5,2	2,4
Caixa Seguros	765,2	1 145,6	550,7
CNP Unicredit Vita	739,7	2 918,6	1 686,5
CNP Vida	76,5	112,9	31,8
Chiffre d'affaires brut	14 063,5	31 529,5	17 397,5

13.6 Chiffre d'affaires direct et accepté

En millions d'€	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Affaires directes	13 637,2	30 867,7	17 029,0
Affaires acceptées	426,3	661,8	368,5
Chiffre d'affaires brut	14 063,5	31 529,5	17 397,5

Note 14. Produits de placements

14.1 Produits et charges financiers

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur trois exercices consécutifs. Le total des revenus est présenté avant prise en compte de la participation aux bénéfices et de l'impôt différé.

En millions d'€		30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Résultats sur titres de créances	3 480,5	6 854,2	2 657,0
	Intérêts sur prêts	0,0	0,0	0,0
	Produits sur autres placements	811,9	915,8	651,6
	PV et MV de cession	475,5	968,6	469,4
	Impairments	-810,9	17,7	59,6
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	3 957,0	8 756,3	3 837,6
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Résultats sur titres de créances	35,5	71,7	28,7
	Intérêts sur prêts	0,0	0,0	0,0
	Autres produits	0,0	-2,7	0,0
	Impairments	0,0	0,0	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	35,5	69,0	28,7
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	-4 167,9	1 355,1	2 986,6
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	100,7	213,8	251,2
	PV et MV de cession	136,2	594,1	110,6
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	-3 931,0	2 163,0	3 348,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement	94,8	188,1	107,0
	PV et MV de cession	3,1	26,1	3,8
	Total immeubles de placement	97,9	214,2	110,8
Autres charges liées aux placements		-165,0	-426,0	-266,1
Plus values de dilution		0,0	121,8	121,8
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		-5,6	10 898,3	7 181,2
Dette subordonnée		-54,2	-106,5	-52,0
Total des charges de financement		-54,2	-106,5	-52,0
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NET DE CHARGES DE FINANCEMENT		-59,8	10 791,8	7 129,2

Tableau de réconciliation des charges et produits financiers avec le compte de résultat :

	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Produits financiers hors coût de l'endettement	250,0	11 495,4	7 523,7
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	-255,6	-597,1	-342,5
Charges de financement	-54,2	-106,5	-52,0
Total	-59,8	10 791,8	7 129,2

14.2 Dépréciation

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Actifs disponibles à la vente	-849,2	-120,5	-24,5
Obligations TF	0,0	0,0	0,0
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	-690,2	-87,4	0,0
OPCVM Action	-26,2	0,0	-0,6
Titres participatifs	0,0	0,0	0,0
Autres (dont les FCP...)	-132,8	-33,1	-23,9
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	-849,2	-120,5	-24,5
Actifs disponibles à la vente	38,3	138,2	84,1
Obligations TF	0,0	0,0	0,0
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	29,6	126,6	0,0
OPCVM Action	0,7	0,3	71,1
Titres participatifs	0,0	0,0	0,0
Autres (dont les FCP...)	8,0	11,3	13,0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	38,3	138,2	84,1
Variation nette des dotations/reprises de provisions	-810,9	17,7	59,6

Note 15. Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Charge fiscale courante	458,6	544,4	261,6
Charges fiscale différée	-226,0	3,4	-3,5
Charge d'impôt	232,6	547,8	258,1

<i>En millions d'€</i>	30/06/2008	31/12/2007	30/06/2007
Résultat net consolidé	647,5	1 379,0	653,9
Taux d'impôt	26,43%	28,43%	28,30%
Impôt sur les résultats	232,6	547,8	258,1